



Département des Infrastructures et  
des ressources humaines (DIRH)

Office de l'information  
sur le territoire

Avenue de l'Université 5  
1014 Lausanne

Aux bureaux  
d'ingénieurs-géomètres

Lausanne, le 10 décembre 2015

## Bilan 2015 et perspectives

---

Mesdames, Messieurs,

Nous profitons de cette période de fin d'année pour vous transmettre diverses informations relatives à l'avancement des projets de notre Office et pour vous donner quelques perspectives pour la nouvelle année.

### Plan cantonal de réalisation de la MO pour 2016-2019

Sur la base de la stratégie fédérale, l'OIT a élaboré la stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle pour la période 2016-2019. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des ambitions affichées ces dernières années par l'Office. Elle vise notamment à poursuivre l'augmentation progressive du volume des travaux adjugés aux bureaux privés au cours des années à venir.

Le financement de la part cantonale des travaux des quatre prochaines années est garanti par le crédit d'investissement obtenu en automne 2014. La part fédérale relative à ces travaux devrait nous être octroyée dans le cadre de la future convention-programme couvrant la période quadriennale précitée.

### Travaux de mensuration officielle

Conformément à la stratégie cantonale, des **premiers relevés** continuent d'être lancés sur les secteurs couverts par des données NPCS. L'objectif visé est d'obtenir des données au standard de qualité MO93 d'ici moins d'une dizaine d'année pour ces secteurs couvrant principalement des zones urbanisées. Courant 2015, des appels d'offres ont été lancés pour couvrir le solde des communes d'Oron, d'Ollon, de Grandson, de même qu'une partie de Bourg-en-Lavaux. Des préparatifs sont en cours pour Ormont-Dessus (Les Diablerets), Saint-Cergue, Paudex et Payerne.

Dans le domaine des **points fixes**, il y a lieu de rappeler quelques simplifications récentes. Pour les réseaux de PFP3, il est, par exemple, possible de mesurer et de traiter des sessions GNSS regroupant plusieurs jours consécutifs. Sous certaines conditions, il est aussi possible d'introduire de manière anticipée un nouveau réseau de points fixes dans la BDCO. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux présentations du 3 juin 2015.

La saisie des **adresses des bâtiments** dans la mensuration officielle se poursuit. Des adresses sont maintenant disponibles sur la quasi totalité du territoire cantonal. La collaboration avec les communes nous a permis de disposer d'un thème dont les entrées sont positionnées sur l'accès principal des bâtiments pour près de 200 communes. Les travaux visant à étendre ce positionnement sur les entrées sont en cours sur une cinquantaine de communes. La phase suivante du projet visera à améliorer la concordance des 150'000 adresses de la mensuration officielle avec celles contenues dans le Registre cantonal des bâtiments.

## Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres

### Bilan 2015 et perspectives

Les quatre entreprises de **mise à jour périodique** lancées dans les zones de montagne avancent à un bon rythme. L'entreprise *JURA SUD* est presque terminée et la majeure partie des travaux relatifs aux trois autres entreprises sera réalisée courant 2016. A la fin de ce projet, la première mise à jour périodique sera réalisée sur tous les secteurs non urbanisés du Jura et des Préalpes. La suite de la mise à jour périodique concernera prioritairement les zones en NT3 avant de passer au NT2. L'OIT est actuellement en train d'élaborer une stratégie de réalisation pour ces secteurs.

#### Travaux de mensuration officielle – Mise à jour permanente

Dans le cadre de la **mise à jour permanente**, l'OIT va traiter en 2015 un nombre de dossiers largement supérieur à celui des dix dernières années. Le nombre important des dossiers vérifiés par l'OIT provoque par périodes la saturation de nos ressources de vérification. Cette situation est maîtrisée grâce au renforcement de l'activité par des bureaux externes dans ce domaine.

Pour ce qui concerne le **seuil Interlis**, celui-ci sera maintenu tel quel pour l'année 2016, soit à 60 points tous thèmes confondus. Nos propres expériences et les feedbacks des bureaux privés montrent que le recours à ce standard n'est pas toujours optimal pour les petits dossiers, alors qu'il peut s'avérer opportun d'y recourir pour de nombreux dossiers déjà à partir d'une trentaine de points. Nous laissons toutefois le soin à chaque bureau de trouver le format optimum en fonction de ses processus de production.

Pour la **mise à jour permanente des constructions**, nous constatons qu'un progrès significatif est à réaliser par les bureaux sur le plan des délais. Dans sa stratégie 2016-2019, la Confédération précise que, *dans le cas de figure idéal, le délai entre l'annonce d'une modification et la mise à jour correspondante dans la MO ne doit pas dépasser deux mois*. Cette exigence vise notamment à améliorer l'image de la mensuration officielle auprès du grand public et à promouvoir son utilisation dans de nombreux domaines. Les besoins en géoinformations à jour ne cessent de croître et il importe que les acteurs de la mensuration officielle priorisent cette activité pour qu'elle continue de jouer un rôle important à long terme dans la gestion des informations relatives aux bâtiments. En tout premier lieu, les délais fixés dans les commandes d'office de l'OIT sont à respecter.

#### Procédures judiciaires

Lorsque les propriétaires ne peuvent s'entendre sur l'emplacement d'une limite, il arrive parfois que celle-ci soit fixée par décision de justice, par exemple au terme d'une action en abornement. Dans ces cas, des ingénieurs géomètres inscrits au registre fédéral sont tenus d'assister le juge. Pour fiabiliser l'effet de publicité de la mensuration officielle, de même que pour assurer sa mise à jour suite aux décisions rendues, il importe que les géomètres consultés lors de ces procédures fassent preuve de diligence en rappelant aux juges qu'il s'agit d'informer l'OIT :

- Au début de l'instruction, du tronçon litigieux, afin d'assurer la publicité légale de cette information (attributs en BDCO et mention au RF) ;
- Dès que le jugement devient exécutoire, de la décision rendue accompagnée d'un dossier de mutation (à établir dans le cadre de la procédure judiciaire).

Ces principes ont été rappelés récemment aux juges concernés et nous adoptons la même démarche avec les professionnels de la MO, car il s'agit assurément de la meilleure façon de faire appliquer les rares décisions rendues dans notre domaine d'activité parmi les 55'000 décisions rendues annuellement par la justice vaudoise.

## Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres

### Bilan 2015 et perspectives

#### Infrastructure cantonale et Géodonnées

Le **parc informatique** de l'OIT a été migré sous **Windows 7** au printemps 2015. Cette opération a été particulièrement délicate en raison de la densité applicative et de la complexité des outils de l'Office. Suite à cette première migration, il a fallu ensuite remplacer l'applicatif BDCO par **AutoCAD MAP 2014** durant le deuxième semestre 2015.

Ces deux migrations ont pu être réalisées avec succès et sans perturbation majeure pour les clients ou partenaires de l'Office grâce à une allocation de ressources très importante de l'OIT et de la Direction des systèmes d'information (DSI). Dès lors, la transformation des données de la MO dans le cadre de référence **MN95** est désormais planifiée pour 2016. Les tests de transformation des données à l'intérieur de la BDCO ont été réalisés. Aujourd'hui, nous espérons que la mensuration officielle puisse être transformée durant la première partie de l'année 2016. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès que possible.

Le projet de renouvellement des données **LIDAR** sur l'ensemble du territoire cantonal a démarré début 2015. Les vols ont été réalisés dans des conditions favorables au début de l'été pour le Jura et les Préalpes, ainsi que durant cet automne pour le plateau. Les données sont dorénavant en cours de traitement et elles seront diffusées en fin d'année prochaine, lorsque tous les contrôles auront été effectués.

Il s'agit également de noter que, suite à l'entrée en vigueur de la LGéo-VD et avec la gratuité des données pour les communes dans l'accomplissement de leurs tâches d'autorité, de même qu'avec la simplification du processus de validation pour les tiers intégrée dans le nouveau portail de l'ASIT-VD, les **contrats d'utilisateurs permanents** et ceux de **gestion par autrui** ne sont plus nécessaires pour bénéficier d'un accès facilité aux géodonnées. Des informations plus détaillées à ce sujet vous parviendront en temps opportun courant 2016, en relation avec la mise en service de notre nouvel **extracteur de données** (projet GEDI).

#### Site WEB, flux RSS et support

Nous continuons de renforcer la visibilité de nos activités et vous invitons à consulter notre site WEB, de même qu'à vous abonner à notre flux RSS. Pour plus d'informations sur certaines thématiques abordées ci-dessus, vous pouvez aussi vous référer aux présentations du 3 juin 2015 se trouvant sous :

[www.vd.ch/oit](http://www.vd.ch/oit) → Pages thématique → Mensuration officielle → Informations aux bureaux.

Enfin, pour améliorer la prise en charge de vos appels téléphoniques, nous vous encourageons une fois encore à privilégier l'utilisation de nos lignes de support.

Tout en vous remerciant de **relayer toutes ces informations dans vos bureaux**, nous vous remercions pour votre diligence et vous adressons d'ores et déjà, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Géomètre cantonal



Cyril FAVRE